

ERGOTHÉRAPEUTE



■ QUELLES SONT SES MISSIONS ?

L'ergothérapeute permet à la personne de maintenir ou restaurer les activités qui sont importantes pour elle en tenant compte de ses habitudes de vie. L'intervention de l'ergothérapeute vise la prévention, la réduction ou la suppression des situations de handicap. Elle améliore la qualité de vie de la personne en agissant sur diverses activités dans lesquelles celle-ci est ou souhaite s'engager : les soins personnels, les déplacements, la communication, le travail, les loisirs, etc.

L'ergothérapeute intervient dans les domaines de la rééducation, de la réadaptation, de la réinsertion et de la réhabilitation. Il utilise le potentiel thérapeutique de l'activité en rééducation (jeux, activités artisanales, activités de la vie quotidienne, etc) afin de développer ou maintenir les capacités de la personne. En réadaptation, il préconise des moyens de compensation du handicap, tels que des aides humaines, des aides techniques ou des aménagements de l'environnement (préconisation d'un fauteuil roulant adapté, aménagement d'une salle de bain afin de la rendre accessible à une personne à mobilité réduite, etc). Il travaille avec toute personne éprouvant des difficultés à réaliser ses activités dans son environnement : enfants, adultes, personnes âgées.

■ OÙ EXERCE-T-IL ?

- **Exercice salarié** en établissement public ou privé : l'ergothérapeute exerce dans les hôpitaux, centres de rééducation, soins spécialisés à domicile, maisons de retraite, institutions pour enfants.
 - Rééducation fonctionnelle (traumatologie, neurologie, rhumatologie, gériatrie, enfants handicapés, cardiologie, foyers de grands handicapés, etc.)
 - Réadaptation
 - Psychiatrie
 - Réinsertion sociale et professionnelle
 - Institutions pour personnes âgées : Cures Médicales - Long Séjour - Maisons de Retraite
 - Centre d'information et conseil sur les aides techniques

- IME / CAT
 - Services à domicile / Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile
 - Maison Départementale pour Personnes Handicapées
 - Technico-commercial en services d'aide technique
 - Centres de cure
- **Exercice libéral** : Face à une demande croissante, ce métier ne cesse de se développer et de nouveaux domaines d'activité apparaissent comme l'expertise.

■ QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

A compter de la rentrée scolaire 2021, l'admission en formation d'ergothérapie sur Mulhouse se fait par **Parcoursup** (admission sur dossier) pour le public suivant :

- Élèves titulaires du baccalauréat ou d'un titre équivalent, inscrits en classe de terminale, âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée.
- Candidats en réorientation d'études

Certaines places sont réservées, pour la seule rentrée 2021, aux étudiants redoublants PACES des UFR de médecine partenaires (Dijon, Strasbourg).

Les stages se réalisent obligatoirement dans la région Grand Est à l'exception d'un stage pouvant se faire à l'étranger.

Situation particulière : les candidats en reconversion ou en promotion professionnelle répondant aux conditions énoncées au Titre II, article 12 de l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical doivent candidater directement à l'institut de formation par mail ife@ghrmsa.fr

Les préconisations tarifaires annuelles du Conseil Régional Grand Est sont de 7000 euros par année de formation pour les étudiants en reconversion professionnelle.

Les étudiants obtiennent, à l'issue des trois ans de formation, un diplôme d'Etat d'ergothérapeute et un grade de licence.

■ QUEL EST LE CONTENU DES ÉTUDES ?

La formation s'effectue sur 3 ans soit six semestres de vingt semaines chacun avec une alternance de stages cliniques et de cours théoriques. L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, et/ou soit par un examen terminal. Un mémoire d'initiation à la recherche est produit en 3ème année de formation. La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 ECTS (« European Credits Transfer System »).

■ QUELLES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES ?

Après une expérience professionnelle de 4 ans, l'ergothérapeute peut préparer en 1 an, le diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation. La formation ouvre également l'accès à des Masters (European Master Of Science In Occupational Therapy, sciences cognitives, sciences humaines, etc) et Doctorats.

■ QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION ? (FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE)

- Montant mensuel brut (classe normale) : 1 668,22 € (début de carrière) / 2 502,34 € (fin de carrière)
- Montant mensuel brut (classe supérieure) : 2 085,28 € (début de carrière) / 2 750,70 € (fin de carrière)

Pour tout renseignement :

Institut Interrégional de Formation des Métiers de la Rééducation - Formation en Ergothérapie
2 rue du Dr Mangeney - BP 1370 - 68073 MULHOUSE Cedex - Tél. : 03 89 64 82 42 - Mail : ife@ghrmsa.fr